

Règlement du concours

Poisson d'Avril

Article 1 - Organisation du concours :

La bibliothèque Municipale « Le Petit Prince » situé a l'Espace Petite Enfance Germinal au 164 rue Emile Zola 59156 LOURCHES, organise un concours créatif, gratuit qui se déroulera du :

Mercredi 18 au jeudi 26 mars 2026 inclus.

Article 2 - Participation

Concours gratuit et sans obligation d'achat, réservé aux enfants jusqu'à 10 ans, Louches et/ou abonnés à la Bibliothèque.

2-1 Modalités :

Les dessins seront à déposer à la Bibliothèque le Mardi 24 ou le jeudi 26 Mars de 16h30 à 17h30

2-2 Conditions de participation :

Une seule participation par enfant. Toute personne ne résidant pas à Louches et/ou ayant déposé un dessin ne pourra pas participer au concours.

Article 3 - Descriptif :

Place à la créativité : coloriage, peinture, collage de matériaux, paillettes, du relief, ... sont autorisés pour décorer ton poisson ci-joint.

Le nom, prénom, âge et une adresse mail doivent figurer obligatoirement au dos du dessin.

Les participant au concours autorisent la bibliothèque « Le Petit Prince » à exposer les œuvres en mentionnant le nom de l'enfant.

Article 4 - Lots à gagner :

Un prix aux 3 premiers gagnants.

Article 5 - Le jury et critères d'évaluation :

Le jury est composé de 5 membres.

Il se réunira le lundi 30 mars 2026, afin d'élire les gagnants.

Article 6 – La remise des prix :

A l'issus du concours et après délibération du jury un prix sera décerné aux 3 gagnants.

L'annonce des résultats la remise des prix auront lieu le Mercredi 1^{er} avril à 11h00 à la bibliothèque « Le Petit Prince » (sous réserve de modifications)

Article 8 – Réclamation :

Aucune réclamation ne sera admise sur la désignation des gagnants et des lots. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.